



Réf. Farde e-Assemblées : 2592952

N° OJ : 46

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Mise à disposition des locaux situés rue de Manchester 13-15 à 1080 Bruxelles.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que la convention a pour objet de régir les modalités de mise à disposition des locaux situés à la rue de Manchester 13-15, 1080 Bruxelles entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts et l'asbl "Recyclart" dans le cadre de l'organisation du Festival ISAC 2024 pour les périodes suivantes:

- du 03/06/2024 au 07/06/2024

- du 10/06/2024 au 14/06/2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles-Ecole supérieure des Arts et l'asbl "Recyclart" est adopté.

Annexes :

[CONVENTION FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)